



Extrait du registre des délibérations

2023-3-2

PAR Prefecture COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD-LIMOUSIN
024 400 400 2-20230616-2023_3_2-DE
Reçu le 20/06/2023 Séance du 15 juin 2023
Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
St Jean de Côte

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
25/05/2023

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 17
Pouvoirs : 5

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne,

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COURNARIE Pascal, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : BANCHIERI Philippe (absent pouvoir à M. Augeix), COMBEAU Bertrand (absent a donné procuration à F. Decarpentrie), COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel (absent a donné procuration à I. Hyvoz), FRANCOIS Philippe (absent a donné procuration à JL Faye), MAGNE Muriel (absente a donné pouvoir à P. Gimenez),

Monsieur Francis SEDAN est désigné secrétaire de séance

Adhésion au CAUE

Il est proposé à la Collectivité d'adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). L'objectif de l'association est d'accueillir une diversité d'acteurs du département intéressés par la question de la qualité du cadre de vie en architecture, paysage et urbanisme.

Le CAUE 24 est une association à but non lucratif avec une mission de service public dont l'action est orientée vers la qualité architecturale, urbaine, environnementale et paysagère.

Le montant de l'adhésion est de 50 € par an pour une collectivité entre 10 000 et 50 000 habitants.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'adhérer au CAUE 24. Les crédits seront prévus au budget.**

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 16 juin 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

